

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE
SESSION HIVER 2018

POL 4411-10
ORGANISATIONS INTERNATIONALES :
L'ONU ET SES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES
Lundi 9H30 à 12H30

Enseignant : **Me André FAYE**, Avocat
Courriel : faye.andre@uqam.ca
Bureau A3690 Tel: 514.987.3000 poste: 3248
Heure de bureau : Lundi de 13h à 14h30 ou sur Rendez-vous.

DESCRIPTIF DU COURS

Les premières organisations internationales vont apparaître comme des mécanismes de coopération institutionnalisés. Elles vont se caractériser par leur permanence, se distinguant ainsi des Conférences diplomatiques. Ce sera le cas des Commissions fluviales (La Commission fluviale du Rhin créée dès 1815 dont l'objectif premier était de faciliter la navigation fluviale et de favoriser les échanges commerciaux entre pays européens. C'est dans le but de promouvoir les échanges, cette fois entre l'Europe et l'Amérique, que sera créée l'Union télégraphique universelle (en 1865) ancêtre de l'actuelle Union internationale des télécommunications ou encore de l'Union Postale Universelle.

La grande vague de création d'organisations internationales date surtout de l'après deuxième guerre mondiale. Un des phénomènes les plus importants qui ont marqué les relations internationales de 1945 à nos jours est la multiplication fulgurante des organisations internationales. Elles sont présentes dans tous les domaines de la vie (politique, économique, Éducation, Santé, Environnement, Social, Culturel, Sportif,...).

L'importance des organisations n'est plus à démontrer. Cette importance se révèle entre autres par l'attachement de tous les États aux organisations. Tous les États petits ou grands, faibles ou puissants font partie à la fois de plusieurs organisations internationales.

L'étude des organisations internationales passe d'abord par une définition de ce que l'on entend par organisation. Toutes les organisations internationales présentent des spécificités qui leur sont propres. Parmi ces organisations, l'Organisation des Nations-Unies est de loin la plus représentative de la Communauté internationale, la plus connue dans le monde et la plus présente dans la vie des États de tous les jours.

Mais, jamais une organisation n'a été aussi critiquée que l'ONU, à tort ou à raison. Mais en dépit de leurs échecs et de leurs faiblesses, les Nations-Unies revêtent une importance capitale pour la Communauté internationale. Elles ont permis à des pays de résoudre des différends, des crises qu'aucune nation, fut-elle la plus puissante, ne pouvait à elle seule régler.

INTÉRÊTS ET OBJECTIFS DE CE COURS

Ce cours revêt un triple intérêt.

1- Il permet tout d'abord d'avoir une vue d'ensemble d'une organisation qui est en prise directe avec les événements des six dernières décennies, ainsi qu'avec les règles, notamment de droit et les principes qui en rythment le déroulement.

Tout ce qui se rapporte aux Relations internationales aboutit d'une manière ou d'une autre aux Nations-Unies, y compris lorsque ces dernières paraissent avoir été ignorées, dans un premier temps au moins, par les acteurs étatiques. Il est ainsi de certains sujets qui sont au centre de l'actualité internationale, comme la lutte contre le terrorisme, la piraterie, la question du nucléaire, la paix et la sécurité dans certaines régions du monde (Syrie, Irak, Mali, en République Démocratique du Congo....)

Le deuxième intérêt est un pléonasme : L'ONU est au cœur des Relations internationales. Elle est non seulement l'Institution autour de laquelle s'organisent de plus en plus les relations interétatiques (le débat général de l'Assemblée générale donne souvent le ton de la diplomatie mondiale), mais elle est aussi l'Organisation dans laquelle les peuples continuent de placer leurs grands espoirs.

L'ONU occupe une place éminente dans l'esprit des responsables politiques, comme en témoignent plusieurs facteurs : la perpétuation, voire la consolidation de son caractère universel (193 États en sont aujourd'hui membres) ; jamais dans l'histoire de l'ONU, un État n'a senti le

besoin, comme l'y autorise la Charte de se retirer de l'organisation et à l'inverse, l'exclusion de l'ONU, comme sanction prononcée à l'encontre d'un État membre n'est jamais intervenue formellement. Ces mêmes Nations-Unies figurent aussi au centre des préoccupations des opinions nationales : ces dernières paraissent aussi bien s'identifier à son action (dans le domaine du maintien de la paix, ou celui de la coopération internationale) que de la stimuler. Il suffit pour cela de relever le rôle joué par les opinions nationales (à travers les ONG) dans les Conférences Mondiales initiées par les Nations-Unies.

Les buts et les principes de l'organisation demeurent encore les références suprêmes qu'elles étaient, au lendemain de la 2^{ème} guerre mondiale : la portée, l'actualité et la solidité de l'acte fondateur de 1945 sont unanimement reconnues.

Plus d'un demi-siècle après sa création, la foi dans les idéaux de l'on est constamment rappelée par les acteurs internationaux. La paix, le progrès social, la coopération internationale, le respect des droits de l'Homme, la lutte contre la pauvreté (autant les buts assignés à l'ONU) demeurent les maîtres mots des relations internationales.

3-Enfin le dernier intérêt du cours est que l'analyse de ce thème montre que ce sentiment de confiance dans l'ONU ne saurait occulter l'espèce de défiance qui existe de plus en plus à l'égard de l'Organisation mondiale. En cette période où l'incertitude le dispute à l'angoisse, où les facteurs de déstabilisation sont multiples que pernicieux, le doute s'installe souvent sur la capacité des Nations-Unies à jeter les fondements d'une nouvelle Société internationale.

Soixante-dix ans après sa création, bien des questions subsistent sur la capacité de l'ONU à assumer ses missions fondamentales, à répondre aux attentes placées en elle.

Le rôle de spectateur qui lui est attribué dans certaines crises (en particulier le conflit israélo-palestinien), son immobilisme à pouvoir réagir face à l'urgence (la guerre civile en Syrie), des États post-conflits abandonnés à leur propre sort (Somalie, Libye,...), ses difficultés à trouver des solutions qui engagent son bon fonctionnement, la lourdeur de sa bureaucratie ainsi que les obstacles à sa réforme notamment du Conseil de sécurité, donnent une image négative auprès d'une partie de l'opinion internationale.

Ce cours a pour objectif général de familiariser les étudiant(e)s avec le système des Nations-Unies (La famille des Nations-Unies), sa composition, son mode de fonctionnement et ses activités, les défis auxquels est confrontée l'Organisation mondiale.

Quant à ses objectifs spécifiques, il s'agit :

- De permettre à l'étudiant(e) de comprendre le rôle, les fonctions et le fonctionnement du système des Nations-Unies ;
- De connaître les spécificités du système des Nations-Unies par rapport aux autres organisations (continentales, régionales) présentes sur la scène internationale et de mieux situer la place et le rôle de l'Organisation mondiale dans les relations internationales contemporaines;
- Développer une capacité d'analyse des problèmes que pose l'action collective sur le plan international ;
- Et enfin d'introduire les étudiants aux concepts, aux problématiques et aux débats théoriques dans la discipline des relations internationales sur le système des Nations-Unies.

Le cours couvre ainsi un large éventail de connaissances théoriques et historiques qui pourront offrir aux étudiants les outils intellectuels nécessaires afin d'interpréter et d'appréhender l'environnement international.

A l'issue de ce cours, les étudiants doivent être en mesure de comprendre le rôle, les fonctions et le fonctionnement du système des Nations-Unies, de connaître ses spécificités par rapport aux autres organisations (continentales, régionales) présentes sur la scène internationale et enfin de pouvoir mieux situer la place et le rôle du système des Nations-Unies dans les relations internationales contemporaines.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

L'enseignement de ce cours est essentiellement magistral. Toutefois, la discussion en classe sous forme de questions-réponses et de débats sur les enjeux internationaux actuels sera largement encouragée et soutenue.

LISTE DU MATERIEL OBLIGATOIRE

- Recueil de textes POL **4411** à la Coop. disponible à la COOP. Il est indispensable que les étudiants fassent les lectures recommandées afin de faciliter la compréhension de la matière qui sera traitée en classe.

Livres recommandés

- **Les Organisations internationales**, Guillaume DEVIN et Marie-Claude SMOUTS, collection Armand Colin, Paris, 2011
- **Les Organisations internationales**, Manuel Diez Valesco Vallejo, Collections Droit international, Editions Economica, Paris, 1999.
- **La Charte des Nations-Unies** : Commentaire article par article, (*sous la direction de Jean-Pierre Cot et Alain Pellet*) ; 3^{ème} Edition, Paris, Economica.

NB : Ces ouvrages disponibles à la bibliothèque de la Faculté et/ou à la Bibliothèque nationale.

MODE D'ÉVALUATION

→ **Un examen de mi-session comptant pour 30% de la note finale**

Date : 5 mars 2018

Cet examen couvrira la matière vue en classe et les lectures recommandées. Il se déroulera en salle de cours. Il s'agira de répondre à un certain nombre de questions par de courts essais.

D'une durée de trois (3) heures, cet examen va couvrir toutes les séances de la session Il consistera de répondre à une série de questions par des développements court et long.

NB : Seront autorisés le jour de l'examen les documents suivants : Recueil de texte du Professeur et Notes de cours.

→ **Un Travail de recherche comptant pour 30% de la note finale.**

Ce travail de recherche a pour objectif principal de permettre aux étudiants de se familiariser avec des sujets d'actualité internationale et le fonctionnement des organisations internationales mais surtout de pouvoir faire une analyse critique d'une problématique relative à la vie des organisations internationales.

Le travail de recherche doit comporter 20 pages au maximum et 15 pages au minimum (bibliographie incluse) et sera noté sur 30% de la note finale. Chacun des éléments suivants comptera dans la correction : pertinence, cohérence et clarté des développements.

Le document final devra ainsi contenir les éléments suivants :

- **Introduction** (problématique, question de recherche, hypothèse(s) et structure du travail).
- **Développement** (rigueur de l'information et de l'analyse par rapport à la question posée, clarté et cohérence de l'argumentation, articulation logique des éléments d'ensemble).
- **Conclusion.** Sources dûment référées soit en notes de bas de page soit dans le texte ; bibliographie générale (diversité et pertinence, etc.).
- **Qualité de la langue:** Texte écrit de façon compréhensible en français et exempt d'erreurs typographiques ou de syntaxe.
- **Pagination:** Times, Times New Roman ; police 12 ; marges 2.5 ; texte justifié ; interligne 1.5

Ce travail de recherche pourra porter sur l'un des sujets suivants :

- 1- La crise humanitaire en Afrique de l'Est.
- 2- L'instrumentalisation de l'ONU par les grandes puissances.
- 3- L'ONU et la crise en Syrie.
- 4- La réforme du Conseil de sécurité.
- 5- Quel avenir pour l'ONU?
- 6- L'ONU et le conflit israélo-palestinien.
- 7- L'ONU et la crise en République Démocratique au Congo.
- 8- L'ONU et la lutte contre la pauvreté.
- 9- L'ONU et la lutte contre le terrorisme.
- 10- L'Union Africaine et la crise libyenne.
- 11- La participation canadienne aux OMP.
- 12- Quelle aide publique au développement pour les pays du Sud ?
- 13- La question de la non-prolifération nucléaire au regard du dossier iranien.
- 14- L'ONU face à l'enjeu de l'humanitaire.

- 15- L'ONU et la crise syrienne ;
- 16- L'ONU et la responsabilité de protéger;
- 17- L'ONU et le changement climatique;
- 18- L'ONU et la sécurité humaine;
- 19- Les ONG et le droit humanitaire ;
- 20- Le Conseil de sécurité à l'épreuve de la crise syrienne.
- 21- L'Onu et lutte contre les changements climatiques.

Les étudiants pourront aussi choisir un sujet qui les intéresse particulièrement, en autant qu'il soit pertinent par rapport au cours. Dans ce cas, il faudra l'approbation de l'enseignant.

Il peut s'agir d'un travail de réflexion théorique, historique, d'une évaluation d'une Organisation Internationale particulière, ou bien un travail qui traite de la coopération internationale sur une thématique donnée.

L'enseignant reste disponible pour des conseils et des orientations pratiques pour votre travail de recherche. Un(e) auxiliaire sera également disponible pour vous aider dans la méthodologie de votre travail de recherche.

Les étudiants pourront consulter les documents ayant trait au sujet choisi, ceux des Nations Unies ou d'autres organisations internationales, ainsi que les journaux et revues réservés à cet effet.

Date de remise du travail de recherche le : 9 avril 2018

→ Un examen à la fin de la session valant 40% de la note finale.

Date : 16 avril 2018

D'une durée de trois (3) heures, l'examen final est cumulatif et portera sur toute la matière vue au cours de la session. Il portera sur une série de questions auxquelles il faudra répondre de façon précise et complète aux questions par des développements courts et longs.

Il sera tenu compte lors de la correction de l'expression écrite, de la qualité de l'écriture qu'il s'agisse de grammaire, d'orthographe et/ou de vocabulaire.

Sont autorisés lors de l'examen, les notes de cours et le recueil de textes.

PLAN DU COURS

Le 8 janvier 2018

Première séance : *Présentation du syllabus, discussion et adoption de la formule pédagogique et du mode d'évaluation.*

15 janvier 2018

Deuxième séance : *Notion, classification et structure des organisations internationales.*

Cette séance sera consacrée à la définition de l'organisation internationale, à la distinction de l'organisation internationale avec d'autres formes d'organisation, à la classification des organisations internationales ainsi qu'à leur composition et à leur nature juridique.

Lecture obligatoires.

- **Dans le recueil de textes POL 4411 :**
 - Les ONG,
 - Introduction à la Société civile et aux ONG;
 - Qu'est-ce qu'une organisation internationale?
 - Les organisations internationales
- **Les Organisations internationales**, Guillaume DEVIN et Marie-Claude SMOUTS, collection Armand Colin, Paris, 2011
 - Pages 45 à 49.

22 janvier 2018

Troisième séance : *Chapitre introductif : Buts, principes et structure de l'Organisation des Nations Unies*

L'Onu a été créée sur les cendres d'autres organisations internationales, telle que la Société des Nations.

En créant l'Onu, les pères fondateurs ont voulu, principalement, épargner les générations futures du fléau de la guerre. Cette séance sera consacrée à l'analyse des buts et des principes posés dans l'acte constitutif (Charte) de l'Organisation mondiale qui devaient permettre de réaliser l'objectif premier de la nouvelle organisation, celui de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Cette séance sera aussi l'occasion de faire un bref rappel historique des vicissitudes qui ont jalonné la création de l'Onu ainsi que les premières organisations internationales en particulier la Société des Nations.

Lectures obligatoires :

- **Dans le Recueil de textes POL 4411**
 - De la SDN à l'ONU
 - Charte des Nations-Unies (note liminaire, préambule, Chapitres I et II)
 - Guide des Nations Unies (pages 20 à 33)
- **Les Organisations internationales**, Guillaume DEVIN et Marie-Claude SMOUTS, collection Armand Colin, Paris, 2011
 - Pages 26 à 29.
 - Pages 33 à 43.

29 janvier 2018

Quatrième séance : Fonctionnement et pouvoirs du Conseil de sécurité des Nations-Unies.

Le conseil de sécurité des Nations-Unies est la pièce maîtresse et sans nul doute l'organe principal le plus important du dispositif institutionnel de l'Onu. Sa place et son rôle sont à la mesure de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui lui est assignée par la Charte des Nations-Unies.

Cette séance sera axée sur ses pouvoirs et son mode de fonctionnement. Cette analyse permettra de mieux comprendre la complexité du processus décisionnel au sein de cet organe et surtout le rapport de force entre membres qui s'y manifeste lors de l'adoption des résolutions.

Lectures obligatoires :

- **Dans le Recueil de textes POL 4411**
 - Charte des Nations-Unies (Chapitre V : Le conseil de sécurité)
- **La Charte des Nations-Unies** : Commentaire article par article, (sous la direction de Jean-Pierre Cot et Alain Pellet) ; 3^{ème} Edition, Paris, Economica. (commentaires des articles 23 et 24).

5 février 2018

Cinquième séance : La sécurité collective prévue par la Charte des Nations-Unies.

Les buts assignés à l'Organisation des Nations unies se résument au triptyque de la paix, de la liberté et du développement. Mais la paix est le premier et, en quelque sorte, le "but des buts" posés par la Charte de San Francisco et son article I.

Après la Seconde Guerre mondiale, la Charte des Nations unies, en instituant un système de sécurité collective, a placé la sécurité internationale au cœur du droit international. L'organisation internationale s'est ainsi trouvée au centre de l'application et du développement du droit de la

sécurité internationale, ce qui a contribué à en faire un facteur réel du maintien de la paix et de la sécurité internationale.

Cette séance permettra d'analyser le mécanisme de sécurité collective prévue par la Charte de Nations-Unies et surtout de s'interroger sur son effectivité.

Lectures obligatoires

- **Dans le Recueil de textes POL 4411**
 - La sécurité collective;
 - La Charte des nations-unies (Chapitre VII – les articles 39 à 49);
 - Charte des Nations-Unies, commentaire article par article;
- **Les Organisations internationales**, Guillaume DEVIN et Marie-Claude SMOUTS, collection Armand Colin, Paris, 2011
 - Pages 183 à 193.

12 février 2018

Sixième séance : *L'Onu et le maintien de la paix.*

Le maintien de la paix est l'activité la plus en vue et la plus médiatisée de l'ONU. Il est également l'activité qui fait le plus de remarques, de critiques du système onusien. Cette situation s'explique certainement par l'attachement de la communauté internationale à l'idéal de paix et de sécurité

Le mécanisme de sécurité collective prévue par la Charte n'a pas permis de maintenir la paix et la sécurité du moins n'a pas fonctionné tel que prévu du fait du désaccord (véto) des membres permanents du Conseil de sécurité.

Les opérations de maintien de la paix vont alors être créées comme un substitut du mécanisme de sécurité collective.

Cette séance permettra de comprendre la genèse de ces opérations, de leur mécanisme de mise en œuvre et surtout de s'interroger de leur efficacité face au défi constant de la conflictualité mondiale.

Lecture obligatoires.

- **Dans le Recueil de textes POL 4411**
 - Les opérations de maintien de la paix des nations-unies : principes et orientations;
 - La contribution canadienne aux missions de paix des Nations-Unies;
 - Tableau des différentes opérations de la paix;
- **Les Organisations internationales**, Guillaume DEVIN et Marie-Claude SMOUTS, collection Armand Colin, Paris, 2011
 - Pages 170 à 182.

19 février 2018

Septième séance : Réformes et perspectives d'avenir des Nations-Unies

Depuis 1992, la réforme des Nations-Unies est à l'ordre du jour au sein de l'organisation. Toutefois, cette question est très ancienne et remonte même aux origines de l'ONU.

Tous les Secrétaires généraux qui se sont succédé à la tête de l'Organisation ont eu à engager des projets de réformes plus ou moins audacieuses afin de permettre à l'organisation de mieux répondre aux préoccupations de l'heure. Cependant, il n'est pas toujours facile de déterminer les réformes à introduire pour rendre l'Organisation plus performante. La question est de savoir si, pour garantir la paix et la sécurité internationales, il suffit d'apporter seulement quelques corrections de détail à la Charte ou s'il faut la réviser de fond en comble ? Depuis la fin de la Guerre froide, avec notamment l'épisode de la guerre du Golfe, le sentiment a largement prévalu que le Conseil de sécurité est devenu un organe au service des intérêts d'un groupe de pays membres. Partant de ces considérations, la composition du Conseil de sécurité a été perçue comme anachronique et ne reflétant plus les véritables rapports de force sur la scène internationale.

Cette séance sera l'occasion d'analyser la question de la réforme du Conseil de sécurité des Nations-Unies et voir les obstacles juridiques et politiques que pose une telle réforme

- **Dans le Recueil de textes POL 4411**

- La réforme, de l'ONU : obsédante et impossible;
- La réforme du Conseil de sécurité de l'ONU : se dirige-t-on vers un accord?
- La réforme du Conseil de sécurité des Nations-Unies est-elle possible?
- Fiche n°10 La réforme du Conseil de sécurité
- Fiche n°16 : Quel avenir pour l'ONU ?
- Fiche n°17: Faut-il supprimer l'ONU ?

► **Relâche du 26 février au 2 mars 2018**

- **Examen de mi-session : 5 mars 2018**

12 mars 2018

Huitième séance : L'évolution du rôle du Secrétaire général des Nations-Unies.

Le Secrétaire général de l'Onu est souvent perçu comme le porte-parole de la communauté internationale. Cette perception traduit l'attente immense placée sur l'organisation mondiale sur les questions de l'heure.

Compte tenu de la complexité des relations internationales et de l'espoir que suscitent les Nations-Unies, le Secrétaire général est amené à étendre son champ d'intervention et assurer une fonction politique (ce qui n'est pas du goût de certains membres permanents du Conseil de sécurité). Toutefois l'étendue et la nature de cette fonction politique dépendent largement de la personnalité du Secrétaire général.

Cette séance permettra d'analyser l'évolution du rôle du Secrétaire général et de s'interroger sur les défis et les obstacles auxquels fait face le plus haut fonctionnaire de l'Onu.

Lecture obligatoires.

- **Dans le Recueil de textes POL 4411**
 - Les organes principaux de l'Onu (page 53 et 54)
 - Liste des secrétaires généraux de l'Onu;
 - Charte des Nations (Chapitre XV – Les articles 97 à 101)

19 mars 2018

Neuvième séance : *L'Onu et la lutte contre le terrorisme*

Bien que la lutte contre le terrorisme figure depuis des dizaines d'années parmi les priorités des organismes des Nations Unies, ce sont les attentats perpétrés le 11 septembre 2001 contre les États-Unis qui ont amené le Conseil de sécurité à adopter la résolution 1373 (2001), portant création du Comité contre le terrorisme (CCT).

Alors que les menaces terroristes demeurent élevées dans de nombreuses régions du monde, la lutte contre l'attrait au terrorisme a émergé comme la principale priorité de la Communauté internationale. Les attentats de Paris, de Bruxelles et de Berlin témoignent de l'actualité du phénomène et posent de réels défis à la Communauté internationale.

Cette séance permettra d'analyser la problématique entourant cette forme de menace permanente à la paix et la sécurité internationales et aussi de s'interroger sur l'efficacité des moyens mis en œuvre pour lutter contre le terrorisme

Lectures obligatoires.

- **Dans le Recueil de textes POL 4411**
 - Le conseil de sécurité et la lutte contre le terrorisme;
 - Onu face au terrorisme.
 - Le Conseil de sécurité et la lutte contre le terrorisme dans l'exercice de pouvoirs toujours plus grands.

26 mars 2018

Dixième séance: *L'Onu et la responsabilité de protéger*

À la suite des tragédies survenues au Rwanda et dans les Balkans au cours des années 1990, la communauté internationale a commencé à débattre sérieusement de la manière de réagir avec efficacité quand les droits des citoyens sont violés de manière flagrante et systématique. La question fondamentale qui se posait ici était de savoir si les États jouissent d'une souveraineté inconditionnelle sur leurs propres affaires ou si la communauté internationale a le droit d'intervenir dans un pays à des fins humanitaires.

La crise syrienne met en doute l'efficacité de la responsabilité de protéger de la communauté internationale.

Cette séance sera consacrée à l'analyse des principes fondamentaux, des fondements et des éléments qui entourent cette responsabilité

Lectures obligatoires.

- **Dans le Recueil de textes POL 4411**
 - La responsabilité de protéger: une obligation collective en quête d'application par la communauté internationale;
 - Responsabilité de protéger : Foires aux questions.

2 avril 2018

Onzième séance : *L'Onu et le développement durable*

Depuis sa création en 1945, une des principales priorités de l'ONU a été de "réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinctions de race, de sexe, de langue ou de religion". Améliorer le bien-être des peuples continue d'être l'une des priorités de l'ONU. Au fil des ans, les États Membres ont progressivement admis que le développement durable - un développement apte à promouvoir la prospérité et les opportunités économiques, un plus grand bien-être social et la protection de l'environnement - est le meilleur moyen d'améliorer la vie des populations sur la terre.

Cette séance sera l'occasion d'analyser les actions entreprises par l'Onu pour la réalisation d'un développement durable pour tous et surtout de faire le bilan critique des objectifs du millénaire.

Lectures obligatoires.

- **Dans le Recueil de textes POL 4411**
 - Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD);
 - Les objectifs du millénaire : un bilan critique 10 ans après leur adoption;
 - Développement économique et social;
 - L'agenda 2030 pour le développement durable.

9 avril 2018

Remise des travaux de recherche et révision générale du cours

Examen final : 16 avril 2018

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs @uqam.ca

www.trevezpourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) :

514-987-3185

Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.